

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE « FLEYRIAT Bourg en Bresse »

ÉPREUVES DE SÉLECTION ACCÈS AUX ÉTUDES D'INFIRMIER Rentrée 2026

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale - Titulaire ou non du baccalauréat

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : Mercredi 15 Octobre 2025 à 14 h

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : Lundi 12 Janvier 2026 à minuit

ÉPREUVE ÉCRITE : Mardi 3 Février 2026 à 14 h

ÉPREUVE ORALE : Du Lundi 26 Janvier au Mardi 17 Février 2026

RESULTATS : Mardi 24 Février 2026 à 14 h

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement université Lyon 1.¹

Vous devez vous inscrire et envoyer votre dossier dans un seul Institut du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1¹.

Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs IFSI du territoire verra sa candidature annulée et ne pourra prétendre à une demande de remboursement des frais de sélection.

Le dossier est à télécharger sur : www.ifsibourg.fr et à transmettre par courrier recommandé avec accusé de réception à l'institut du choix n°1 à l'adresse suivante :

**IFSI FLEYRIAT
900 Route de Paris
CS 90401
01012 Bourg-en-Bresse Cedex**

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 105 Euros. **Non remboursés en cas de désistement ou d'absence.**

¹ - Fleyriat Bourg-en-Bresse ; Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFPS Bourgoin-Jallieu ; Bugey Hauteville ; HCL Clémenceau secteur sud ; Croix rouge Compétence Lyon ; HCL Esquirol secteur est ; Rockefeller Lyon ; Saint Joseph Saint Luc Lyon ; Ocellia Lyon ; Vinatier Lyon ; Vienne ; Les Hôpitaux Nord-Ouest Villefranche sur Saône.

CONSTITUTION du DOSSIER

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

- ☐ Fiche n°1 (fiche administrative)
- ☐ Fiche n°2 (fiche CNIL - Droits à la protection des données)
- ☐ Fiche n°3 (choix des Instituts)
- ☐ 1 Copie recto-verso d'une pièce d'identité **en cours de validité** (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- ☐ 1 Lettre de motivation
- ☐ 1 Curriculum Vitae
- ☐ 1 Copie de tout diplôme obtenu préalablement (Ex : DEAS, DEAP, Baccalauréat...)
- ☐ 1 ou des attestation(s) justifiant en temps cumulé de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date prévue des épreuves, « Relevé de Carrière (**relevé CARSAT : www.lassuranceretraite.fr**), attestation employeurs, attestation France Travail »
- ☐ Un chèque de 105 € à l'ordre du Trésor Public correspondant aux frais de sélection. **Non remboursé en cas de désistement ou d'absence.**
- ☐ Trois timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre à 20 g



- ➔ Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.
- ➔ Si vous souhaitez un accusé de réception, merci d'envoyer votre dossier en lettre suivie ou lettre recommandée. Le secrétariat ne confirmera pas la réception de votre dossier par téléphone.

LIEUX DE DÉROULEMENT DES EPREUVES :

Les épreuves se déroulent à **L'IFSI FLEYRIAT - 900 Route de Paris - CS 90401 - 01012 BOURG EN BRESSE.**

NATURE DE L'ÉPREUVE :

➤ Une épreuve écrite comprenant :

- **Une sous-épreuve de rédaction** et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- **Une sous-épreuve de calculs simples** notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

➤ Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat.

L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points.

Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf liste des documents à fournir).

RÉSULTATS :

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale ou écrite) est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves.

- Les résultats seront communiqués à l'issue de la commission d'admission qui fait acte de jury. Ils seront communiqués **le Mardi 24 février 2026 à 14h00** :

⇒ Sur le site Internet de l'IFSI : www.ifsibourg.fr

⇒ Par affichage à **l'IFSI FLEYRIAT**

⇒ Par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide)

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

PARCOURS SPECIFIQUE POUR L'ACCES AUX ETUDES D'INFIRMIER (ES) EXPERIMENTE (ES) :

Conformément à l'arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat Infirmier et l'instruction de la DGOS du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2^{ème} année de formation en soins infirmiers pour les Aides-Soignants :

[https://www.fhf.fr/sites/default/files/2023-](https://www.fhf.fr/sites/default/files/2023-07/Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%203%20juillet%202023.pdf)

[07/Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%203%20juillet%202023.pdf](https://www.fhf.fr/sites/default/files/2023-07/Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%203%20juillet%202023.pdf)

Seul un IFSI en Rhône-Alpes dispense ce parcours de formation de 3 mois, préalable à l'intégration en L2 dans un IFSI du territoire.

Pour tous renseignements, contactez l'IFSI de l'hôpital du GIER (Saint Chamond)

<https://hopitaldugier.fr/institut-formation/>

L'admission définitive est soumise, entre autre, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- Test tuberculinique récent (moins de 3 mois)
- Hépatite B (3 injections et sérologie validée par un médecin)
-

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.

FRAIS DE SCOLARITE :

- **Prise en charge individuelle** : 178 € droits d'inscriptions légaux par année de formation (droits remboursés par la Région pour les boursiers) + 105 € CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus). Tarifs de référence 2024/2025.
- **Prise en charge par un employeur ou un OPCO en formation continue** : 7200 € par année de formation (coût 2024/2025).

FICHE N°1 : FICHE ADMINISTRATIVE 2026

*Candidat relevant de la Formation Professionnelle Continue
et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale*

NOM de NAISSANCE :

NOM D'ÉPOUSE :

PRÉNOMS :

NE(E) LE : à (lieu et numéro du département)

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

CODE POSTAL - COMMUNE :

TÉLÉPHONE(S) Fixe : Portable :

MAIL obligatoire (sous la forme « initiale du prénom nom @ moteur de recherche ») :

.....

DIPLÔME(S) : Préalablement obtenus (indiquez dénomination et année d'obtention Ex : Baccalauréat....) :

EMPLOI(S) : Précisez la(les) date(s), le nom de(s) l'employeur(s), l'adresse et la fonction d'embauche :

ORGANISME DE FINANCEMENT (Si votre prise en charge est effective, fournir une attestation) :

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur l'ensemble des documents.

Fait à,

Le.....

Signature du candidat,

FICHE N°2 : FICHE CNIL 2026

Droits à la protection des données

Les informations collectées dans le cadre de votre inscription, peuvent être transmises à l'Agence Régionale de Santé ou au Conseil Régional.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données et de limitation de leur traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à votre organisme de formation par courriel ou courrier et en joignant copie de votre titre d'identité pour en justifier.

Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Contacts du Délégué à la protection des données de l'établissement d'inscription :

ifsi@ch-bourg01.fr

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal et Commune :

Donne mon accord pour l'utilisation de mes informations personnelles :

OUI ☐

NON ☐

Fait à,

le.....

Signature du candidat,

FICHE N° 3 : CHOIX des INSTITUTS 2026

Trois choix possibles

Numérotez les IFSI choisis par ordre de préférence = 1 pour l'IFSI d'inscription

Les candidats classés sur la liste complémentaire sont appelés en fonction des désistements.
La commission des vœux du Territoire Lyonnais pourra proposer une place vacante selon le choix ci-dessous :

☒ **IFSI FLEYRIAT Bourg-en-Bresse (choix n°1 : IFSI d'inscription)**

- ☐ IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse
- ☐ IFSI Bourgoin-Jallieu
- ☐ IFSI Bugey Hauteville
- ☐ IFSI HCL Clémenceau Lyon secteur Sud
- ☐ IFSI Croix rouge Compétence Lyon
- ☐ IFSI HCL Esquirol Lyon secteur Est Lyon
- ☐ IFSI Rockefeller Lyon
- ☐ IFSI Saint Joseph Saint Luc Lyon
- ☐ IFSI Ocellia Lyon
- ☐ IFSI Vinatier Lyon
- ☐ IFSI Vienne
- ☐ IFSI Les Hôpitaux Nord- Ouest Villefranche sur Saône

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier.

Fait à

Le.....

Signature du candidat,